

RAPPORT ANNUEL 2024



CONSEIL
DE QUARTIER

DE L'AÉROPORT

8 avril 2025

Assemblée générale annuelle

Rapport annuel 2024

MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au nom du conseil d'administration, je suis heureux de vous présenter le bilan des actions et des activités réalisées durant l'année 2024. Une année chargée avec l'arrivée du PPU du secteur sud de l'Aéroport qui verra son adoption fort possiblement à l'automne 2025. Ce dossier s'ajoute aux autres préoccupations de notre milieu, dont les enjeux de sécurité routière, de la qualité de l'air (secteur Champigny), d'entretien des sentiers piétonniers, de la protection du territoire agricole, des débordements de la rivière Lorette à l'aménagement harmonieux de notre quartier.

Comme dans les rapports annuels précédents, nous rappelons cette remarque que le conseil de quartier n'est pas un comité décisionnel, mais essentiellement une instance de consultations et de recommandations. Nous travaillons en collaboration avec la Ville de Québec et notre arrondissement. C'est donc dans cette perspective que plusieurs interventions ont été menées, telles que décrites dans le présent rapport.

PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE L'AÉROPORT (CQA)

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyennes et les citoyens du quartier. Il constitue l'un des moyens prévus dans la politique de consultation publique¹ adoptée par la Ville de Québec en novembre 2003 afin de permettre à la population de participer à la planification et à l'évaluation des services municipaux.

Son rôle est de faciliter la consultation de la population sur les enjeux locaux et de prendre des initiatives pour stimuler le développement du quartier. Interlocuteur privilégié de la Ville en matière de consultation, le conseil de quartier est appelé à se prononcer ou à agir sur des sujets qui concernent la vie dans le quartier, tel que la sécurité, la circulation, les loisirs et la vie communautaire, l'environnement ou l'aménagement du territoire.

Le conseil de quartier de l'Aéroport a été constitué le 27 avril 2005 à la demande de la population. Sont membres du conseil de quartier toutes les personnes majeures qui résident dans le quartier, ainsi que les personnes majeures qui représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Lors de l'assemblée de constitution du 27 avril, les personnes présentes ont également choisi le nom du quartier qui fait référence à cet équipement majeur situé en plein centre du quartier.

Les membres du CQA 2024

Le conseil d'administration du conseil de quartier est composé de onze (11) personnes élues par la population du quartier pour un mandat de deux (2) ans : quatre (4) femmes, quatre (4) hommes, deux (2) postes neutres élus. Les conseillers municipaux dont le district ou une partie de celui-ci se situe dans les limites du quartier sont également membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote. Une (1) personne-ressource du Service de l'interaction citoyenne de la Ville de Québec soutient le conseil de quartier dans ses activités et assure le suivi des dossiers auprès de l'administration municipale.

Président : Réjean Martel

Administrateur : Sébastien Deveault

Vice-président : Maxime Le Pluart **Administrateur** : Laurier Bérubé

Secrétaire : Aline Dumont

Administratrice : Céline Auclair (depuis avril)

¹ Règlement municipal R.V.Q. 204

Trésorière : Lisa Baril-Gravel

Administrateur : Constant Pilote (depuis avril)

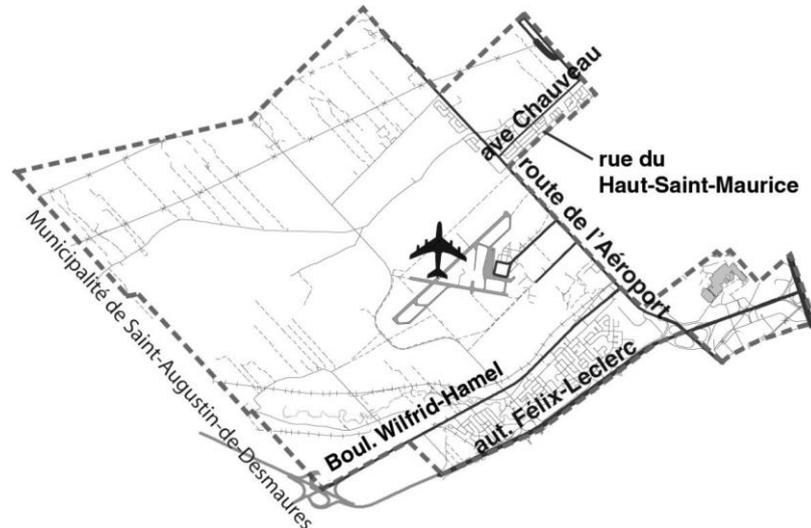
Administrateur : Patrick L'Heureux (depuis avril)

M. Louis Martin Conseiller municipal — district Cap-Rouge–Laurentien

M. David Weiser Conseiller municipal — district du Plateau

Le territoire du CQA

Le territoire du CQA est illustré par la carte ci-dessous



Séance régulière

Les réunions du conseil d'administration du conseil de quartier sont publiques et, sauf exception, se tiennent le second mardi du mois, en soirée (19 h). Elles font relâche en juillet et août. Au cours de l'année 2024, le conseil d'administration a tenu dix (10) séances qui ont eu lieu les 9 janvier, 13 février, 12 mars, 9 avril (assemblée générale annuelle), 14 mai, 11 juin, 10 septembre, 8 octobre, 12 novembre et 9 décembre. Les procès-verbaux des rencontres sont disponibles sur le site internet de la ville de Québec.

Afin de faciliter la participation et l'implication citoyennes des deux (2) secteurs qui composent le quartier (Champigny au sud-ouest et Chauveau au nord-est), les rencontres se tiennent en alternance au Centre de loisirs Trois-Saisons, 1390, rue Buffon (secteur Chauveau) et au Centre communautaire Champigny, 7519, boulevard Wilfrid-Hamel (secteur Champigny). Elles sont également en formule hybride.

DOSSIERS DU CONSEIL 2024

1. Circulation dans les rues

La vitesse excessive dans les rues résidentielles est un sujet récurrent. Malgré la diminution de la limite de vitesse à 30 km/h, la problématique est toujours présente. Il faut mentionner que si un citoyen fait une plainte au 311 en lien avec la vitesse dans une rue, le service de police de la Ville de Québec va effectuer à deux reprises des vérifications. Cependant, aucun retour ne sera fait aux citoyens.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-06 :

Sur proposition de M. Maxime LePluart, appuyée par Mme Lisa Baril-Gravel, il est résolu de demander à la Ville d'avoir accès aux données des stèles (radars de vitesse) du projet pilote en marquage de dents de dragon sur l'avenue Notre-Dame pour l'année 2023. Adoptée à l'unanimité. (Janvier 2024).

RÉSOLUTION CQA-24-CA-50 :

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a mis en place depuis 2020 une stratégie de sécurité routière 2020-2024 ; CONSIDÉRANT que des résidents de la rue Benjamin-Sulte ont interpellé les autorités de la ville concernant la problématique de la vitesse sur cette artère ; CONSIDÉRANT que la problématique de vitesse est particulièrement observée aux heures de rentrée et de sortie scolaire ; CONSIDÉRANT qu'une circulation de transit est en hausse sur cette artère ; CONSIDÉRANT que plusieurs enfants doivent traverser la rue pour se rendre aux deux écoles primaires ; CONSIDÉRANT que, bien que la limite maximale soit maintenant fixée à 40 k/h, la problématique est toujours présente ; CONSIDÉRANT que des arrêts obligatoires ont déjà été installés sur la rue Benjamin-Sulte à l'intersection de la rue Buffon ; CONSIDÉRANT qu'une étude de circulation a déjà été demandée en 2022-2023 par le Conseil de quartier (CQA-22-CA-45) ;

Sur proposition de Mme Lisa Baril-Gravel, appuyée par M. Constant Pilote, il est résolu de demander à la Ville de Québec qu'elle fasse une étude de circulation dans le but de mettre en place des aménagements sécuritaires sur cette artère afin de solutionner les problématiques de vitesse et de circulation de transit. Adoptée à l'unanimité. (Septembre 2024).

Réponse de la Ville : *L'avenue Benjamin-Sulte est une rue locale principale, et sa limite prescrite ainsi que ses débits véhiculaires sont cohérents avec cette classification fonctionnelle. En ce qui a trait aux enjeux de vitesse, nous allons procéder à un relevé, afin de quantifier la problématique soulevée, et ainsi mieux pouvoir prioriser le niveau d'intervention à mettre en place, si requis.*

RÉSOLUTION CQA-24-CA-61 :

CONSIDÉRANT que la problématique de vitesse dans certains secteurs de notre territoire est fréquemment dénoncée par les citoyens ; CONSIDÉRANT que certaines rues ont une grande circulation de transit ; CONSIDÉRANT que les rues Saint-Vincent (Jouvence), Paul-VI (Champigny) et Benjamin-Sulte (Chauveau) connaissent une problématique de vitesse ; CONSIDÉRANT que dans certaines villes, des bollards ou des portiques sont installés au milieu de la chaussée afin de faire ralentir les automobilistes ;

Sur proposition de Mme Lisa Baril-Gravel, appuyée par M. Sébastien Deveault, il est résolu que la Ville de Québec regarde la possibilité d'installer des bollards ou des portiques dans les rues Saint-Vincent, Paul-VI et Benjamin-Sulte afin de réduire la vitesse. Adoptée à l'unanimité.

Réponse de la Ville : *Comme vous le savez, la vitesse fait partie des préoccupations fréquentes des citoyens ; la Ville reçoit annuellement plus de 1 200 demandes à ce sujet. Compte tenu du grand nombre de demandes, il est essentiel d'établir des critères de priorisation afin de cibler les enjeux et les interventions les plus urgentes. Ces demandes sont divisées entre le STMI et le SPVQ comme suit : Le SPVQ prend en charge les demandes qui sont sur ou à proximité de :*

- une école primaire ou secondaire ;
- un site accidentogène documenté ;
- une zone de chantier routier ou son cheminement de détour ;
- grands axes routiers avec débits de circulation élevés.

En parallèle, le Service du transport et de la mobilité intelligente doit aussi agir en fonction de critères de priorisation, qui doivent tenir compte des capacités opérationnelles des équipes d'analyse et de réalisation. 6 Procès-verbal de l'assemblée du CQA du 12 novembre 2024 L'objectif demeure toujours d'augmenter la sécurité routière dans tous les quartiers du territoire et d'intervenir adéquatement aux bons endroits. Ces trois rues, comme toutes les autres rues locales de la Ville, seront donc analysées dans le cadre d'un processus multicritère géomatique, actuellement en développement par le STMI. En fonction du pointage de priorité obtenu pour cette rue par ce modèle d'analyse, des relevés de vitesse

pourraient être demandés pour valider les enjeux, et éventuellement des mesures d'atténuation pourraient y être déployées -- en fonction des résultats et de la capacité opérationnelle.

2. Débordement de la rivière Lorette

Des citoyens victimes à répétition des débordements de la rivière Lorette dans le secteur Jean-Gauvin et l'avenue Notre-Dame sont venus interpeller le CQA en janvier afin que la Ville de Québec règle le dossier. En 2016, une première rencontre citoyenne avec les sinistrés a eu lieu, mais aucun retour sur les actions que la ville a prises pour corriger la situation n'a été fait. La rencontre demandée a eu lieu le 11 juin 2024. La Ville a fait une présentation des travaux réalisés à ce jour pour contenir les inondations.

En octobre dernier, l'organisme Canards Illimités a présenté un projet de restauration des milieux hydriques afin d'atténuer les risques d'inondations aux abords de la rivière Lorette. Il s'inscrit dans les démarches de la Ville de Québec visant à accroître la résilience du sous-bassin de la rivière Lorette. Le projet comporte plusieurs idées (plantation de végétaux, rediriger le lit de la rivière, etc.), mais il est encore au stade embryonnaire. Une rencontre avec les citoyens aura ce printemps.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-05 :

Sur proposition de M. Réjean Martel, appuyée par Mme Aline Dumont, il est résolu de demander à la Ville d'organiser une rencontre entre les citoyen.ne.s concerné.e.s par les débordements récurrents de la rivière Lorette sur l'avenue Notre-Dame et les employés de la Ville responsables de ce dossier, afin de discuter des scénarios possibles pour améliorer la situation dans ce secteur. Adoptée à l'unanimité. (Janvier 2024)

Réponse de la Ville : Le dossier a été présenté au directeur général adjoint concerné et sera prochainement soumis au sous-comité d'élus. Nous sommes pour le moment tributaires de ces délais, mais nous poursuivons les démarches dans l'objectif d'une présentation avant la période estivale. Il n'y a donc pas de nouveaux éléments à partager au conseil de quartier pour le moment.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-17 :

Sur proposition de M. Réjean Martel, appuyée par M. Laurier Bérubé, il est résolu de demander à la Ville un état des travaux qui ont été faits au bassin de rétention d'eau de la rue Jean-Gauvin depuis 2017, en lien avec les débordements de la rivière Lorette. Adoptée à l'unanimité. (Mars 2024)

Réponse de la Ville : Cette demande sera adressée dans le cadre de la résolution CQA-24-CA-05 (Rencontre rivière Lorette). Tel qu'indiqué dans le suivi de cette dernière, la direction d'arrondissement s'occupe de planifier une présentation en conseil de quartier, dont la date demeure toutefois à déterminer.

Réponse de la Ville en septembre : Des vérifications concernant la sablière et la sédimentation sont en cours depuis le mois de juin dernier par les équipes du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement à la suite de la présentation faite en conseil de quartier. Une visite sur le terrain en présence des citoyens a également été effectuée pour bien cerner les enjeux de drainage soulevés par les résidents du secteur et pour évaluer les potentiels de projets d'infrastructures naturelles.

3. Demandes d'opinions et de consultations publiques

Les membres du conseil de quartier ont été invités par l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge à donner leur opinion sur différents projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme. Ainsi, ils ont émis leur recommandation pour les projets suivants :

Autoriser l'entreposage extérieur au 8151, boulevard Wilfrid-Hamel (R.C.A.3VQ.338).
(9 janvier)

Après avoir présenté le contexte d'insertion, soit une zone désignée hameau mixte, elle explique que le propriétaire du terrain situé au 8151 boulevard Wilfrid-Hamel, une entreprise de granit, souhaite faire de l'entreposage extérieur de matériaux (type G : un type ou un matériau). Pour autoriser le projet du requérant, des modifications à la réglementation d'urbanisme sont nécessaires. Ces dernières concernent, entre autres, l'autorisation d'entreposer à l'extérieur des biens ou matériaux.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-02 : le Conseil de quartier de l'Aéroport se montre favorable au projet de modifications aux normes d'urbanisme pour la zone 36 240 Mb (R.C.A.3V.Q. 338) tout en recommandant un écran visuel plus substantif qu'une clôture de type Frost par égard aux résidents voisins. Adoptée à l'unanimité.

Permettre la densification et la maximisation des espaces industrielles. (14 mai)

Le parc industriel Colbert, qui est situé au nord du boulevard du Versant-Nord, à l'est de l'autoroute Duplessis, au sud de la rue John-Molson et à l'ouest de l'autoroute Henri-IV, fait partie des secteurs visés. Présentement, le zonage en vigueur limite le potentiel de développement et d'agrandissement des entreprises qui s'y trouvent. De plus, il est souhaité d'y prioriser les usages industriels et commerciaux lourds plutôt que les commerces qui peuvent être localisés à l'extérieur d'un parc industriel.

Les principales modifications sont : • La réduction des marges de recul ; • L'assouplissement des règles d'urbanisme susceptibles de compromettre l'agrandissement des bâtiments existants ; 3 Procès-verbal de l'assemblée du CQA du 14 mai 2024 • La simplification des grilles de spécifications afin de faciliter la compréhension des normes ; • Le retrait du groupe d'usages R1 Parc ; • L'autorisation de l'entreposage extérieur dans les zones concernées.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-34 : le Conseil de quartier de l'Aéroport appuie favorablement le projet de modification réglementaire tel que présenté. Adopté à majorité.

Ajout de deux logements supplémentaires au 1420-1424, rue Frenette. (14 mai)

Un citoyen, propriétaire du terrain situé au 1420-1424 rue Frenette (situé au nord de L'Ancienne-Lorette et à l'est de l'avenue Notre-Dame), souhaite ajouter deux logements supplémentaires, de type trois et demi, dans le sous-sol de son bâtiment qui compte déjà trois logements. Aucune modification extérieure ne serait effectuée au bâtiment principal ni au paysage urbain de la rue.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-35 : le Conseil de quartier de l'Aéroport appuie favorablement le projet de modification réglementaire tel que présenté. Adopté à unanimité.

CONSTRUCTION DE DEUX OU TROIS LOGEMENTS AU 5886, BOULEVARD CHAUEAU OUEST (R.C.A.3V.Q. 364). (10 septembre)

Le propriétaire du lot correspondant au 5886, boulevard Chauveau Ouest, situé à l'intersection avec la route de l'Aéroport, souhaite construire un immeuble de deux ou trois logements dans la portion du terrain qui correspond présentement à la cour arrière de la propriété. Les principales modifications réglementaires : • Réduire le nombre minimal de logements à 2 ; • Diminuer la marge arrière de 9 à 7,5 m ; • Diminuer la marge latérale de 5 à 1,5 m ; • Diminuer la marge latérale combinée de 10 à 4 m ; • Diminuer la largeur minimale du bâtiment de 12 à 9 m.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-48 : il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport approuve le projet de modification réglementaire R.C.A.3V.Q. 364 avec la recommandation de préserver l'intimité des résidents actuels à l'aide d'un écran physique ou végétal. Adopté à majorité.

DÉVELOPPEMENT DU PARC INDUSTRIEL CHAUVEAU — SITUÉ À L'EST DE LA ROUTE JEAN-GAUVIN ET À L'OUEST DE LA ROUTE DE L'AÉROPORT (8 octobre)

La Ville souhaite augmenter le potentiel de développement du parc industriel Chauveau, entre autres, en facilitant les projets d'agrandissement, maximisant les espaces industriels existants et en y priorisant les usages industriels et commerciaux, conformément à sa vision du développement des espaces industriel et d'innovation. Le parc industriel Chauveau est situé à l'est de la route Jean-Gauvin, à l'ouest de la route de l'Aéroport et au nord de l'Aéroport international Jean-Lesage de Québec. Les principales modifications réglementaires qui sont nécessaires, notamment : • Retirer l'usage R1 Parc (exigences plus sévères lors de travaux de décontamination) • La réduction des marges de recul ; • Un pourcentage d'aire verte qui passe de 10 à 20 % ; • Regrouper les zones 363111a et 363110a dont les usages sont similaires, pour en faciliter la gestion ; • L'assouplissement des règles d'urbanisme susceptibles de compromettre l'agrandissement des bâtiments existants ;

RÉSOLUTION CQA-24-CA-55 : il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport se montre favorable au projet de modification réglementaire du Parc industriel Chauveau avec la recommandation de porter attention aux problèmes actuels de circulation et de sécurité routières afin d'améliorer la situation dans le secteur et d'encourager l'installation d'écran végétal du côté des résidences. Adopté à l'unanimité.

RÉVISION DE L'ENCADREMENT EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE COMMERCIAL (12 novembre)

Depuis 2024, il y a eu ajout de l'obligation d'un certificat d'autorisation pour l'hébergement touristique collaboratif et commercial et une révision réglementaire qui fait l'objet de la présente consultation. Cet exercice est guidé, entre autres, par la volonté d'orienter le développement de l'offre d'hébergement touristique, tout en maintenant l'équilibre du marché actuel de même que l'attrait grandissant envers la région. La révision vise également à protéger les logements existants. Elles reflètent les orientations de la Ville pour le développement de l'offre, qui s'inscrit notamment dans un contexte exceptionnel de crise du logement.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-63 : il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport se montre favorable au projet de modification réglementaire intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones du quartier de l'Aéroport. Adoptée à l'unanimité.

CONSULTATION PUBLIQUE ET DEMANDE D'OPINION : AMÉNAGEMENT D'UN COMPLEXE MÉDICAL AU 1620, AVENUE JULES-VERNES (10 décembre)

La demande de modification réglementaire vise à augmenter la superficie maximale de plancher d'un établissement du groupe P5 Établissement de santé sans hébergement afin de permettre l'implantation d'un groupe de médecine de famille (GMF) d'une superficie d'environ 2 000 mètres carrés. La réglementation en vigueur limite toutefois la superficie maximale par établissement à 1000 m² pour un établissement de santé sans hébergement. Pour permettre au projet d'aller de l'avant, il est notamment souhaité de modifier la réglementation d'urbanisme en : • Augmentant à 6000 m² la superficie maximale de plancher par établissement appartenant au groupe d'usages P5 Établissement de santé sans hébergement ; • Fixant à 10 000 m² la superficie

maximale de plancher par bâtiment appartenant au groupe d'usages P5 Établissement de santé sans hébergement.

Sur proposition de Mme Lisa Baril-Gravel, appuyée par M. Laurier Bérubé, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport approuve le projet de modification réglementaire intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36442Cb, R.V.Q. 3387. Adoptée à l'unanimité.

4. Entretien du sentier piétonnier Buffon-L'Étincelle

Nous pensions qu'en 2024, ce dossier serait réglé, malheureusement non. Nous attendons toujours la rencontre promise avec les autorités municipales, qui devait avoir lieu en février 2023. L'un des obstacles serait le manque d'espace de stockage de la neige. Nous avons même proposé à la ville de damer le sentier. Nos suggestions reçoivent toujours une réponse négative de la Ville.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-19 :

Sur proposition de M. Sébastien Deveault, appuyée par Mme Aline Dumont, il est résolu de demander à la Ville pourquoi l'abaissement des extrémités n'a pas été réalisé, tel que visible sur les photos en pièces jointes, suite à l'importante quantité de neige tombée le 10 mars dernier. Adoptée à l'unanimité. (Mars 2024).

Réponse de la Ville : *Le déneigement de ce lien est conforme avec la Politique de viabilité hivernale (PVH) en vigueur. En effet, cette dernière prévoit que, lorsque l'espace de stockage de la neige est suffisant, les liens piétonniers menant à un établissement scolaire doivent être déneigés. Toutefois, lorsque cet espace de stockage est insuffisant, comme c'est le cas pour le lien Buffon-Étincelle, il est alors seulement requis de procéder à l'abaissement des extrémités. Ainsi, depuis l'entrée en vigueur de la PVH en 2020, c'est donc le niveau de service « niveau 3 — abaissement des extrémités » qui est mis en œuvre pour le lien. Nous ne ferons pas le damage de ce lien.*

Réponse de la ville : *L'accumulation était insuffisante pour nécessiter une intervention. L'abaissement n'est pas fait à chaque précipitation. C'est fait lorsqu'il y a plus de neige d'accumulée. 2 — Pour le sentier Buffon/L'Étincelle, sa configuration et les aménagements des voisins ne nous laissent pas suffisamment d'espace pour entreposer la neige durant tout l'hiver. Pour ce qui est du damage, les travaux publics n'en font pas, c'est plutôt les loisirs pour des sentiers récréatifs.*

RÉSOLUTION CQA-24-CA-20 :

Sur proposition de M. Laurier Bérubé, appuyée par Mme Aline Dumont, il est résolu de demander à la Ville des précisions sur la zone de stockage de neige nécessaire pour damer ou déneiger un espace piétonnier, CONSIDÉRANT que de nombreux sentiers piétonniers de dimensions similaires le sont sur le territoire de la Ville. (Mars 2024).

RÉSOLUTION CQA-24-CA-40 :

CONSIDÉRANT que des activités de damage sont effectuées dans les sentiers qui mènent à la patinoire du parc Trois-Saisons par les employés municipaux ; CONSIDÉRANT que ce serait le même équipement qui serait utilisé pour le damage ; CONSIDÉRANT que de damer le sentier piétonnier entre les rues Buffon et l'Étincelle permettrait une utilisation sécuritaire pour les écoliers et les citoyens ; CONSIDÉRANT que ladite passerelle est à proximité de l'école Trois-Saisons et du parc.

Sur proposition de M. Sébastien Deveault, appuyée par Mme Lisa Baril-Gravel, il est résolu de demander à la Ville que le Service des Loisirs s'implique pour le damage de la passerelle Buffon-L'Étincelle. (Mai 2024).

Réponse de la ville : La réponse du Service des loisirs mentionne qu'il n'a ni les ressources ni l'équipement pour faire cette intervention.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-67 :

CONSIDÉRANT que le sentier piétonnier qui relie les deux écoles primaires (L'Étincelle et Trois-Saisons) n'est plus déneigé depuis 2012 à la suite de méthodes de déneigement inadéquates de la part du déneigeur mandaté par la ville ; CONSIDÉRANT que l'absence d'un accès sécuritaire durant les mois d'hiver diminue la mobilité active aux deux écoles primaires et au parc Trois-Saisons ; CONSIDÉRANT que les enfants, les parents, le personnel enseignant de l'école et les citoyens sont incommodés depuis les 14 dernières années de cette situation ; CONSIDÉRANT qu'une étude comparative réalisée en 2021 par le Conseil de quartier de l'Aéroport a démontré qu'un sentier piétonnier de longueur et de largeur similaire dans le secteur Champigny (entre les rues De Nerval et de la Famille), avec plus de contraintes, est déneigé sans que les terrains adjacents reçoivent de la neige sur les terrains latéraux ; CONSIDÉRANT que 88 % des participants à un sondage réalisé en 2022 souhaitent le déneigement dudit sentier piétonnier ; 8 Procès-verbal de l'assemblée du CQA du 12 novembre 2024 ; CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une intervention lors de la période des questions des citoyens le 21 février 2023, monsieur le Maire Bruno Marchand a promis une rencontre afin de trouver une solution avec les différents intervenants du dossier ; (Vidéo disponible : <https://youtu.be/gn89mDRC7Xk?t=15734>) CONSIDÉRANT que la réponse de M. Pierre-Luc Lachance à une question du président du CQA lors du conseil de ville du 19 septembre 2023, évoque des besoins « d'abattage massif » ainsi que « de l'expropriation » si la Ville déneigeait le sentier ; (Vidéo disponible : <https://youtu.be/3uB5gknHzqE?t=20390>) CONSIDÉRANT qu'une visite du sentier permet de constater que l'abattage massif n'est pas nécessaire ; CONSIDÉRANT que le conseil de quartier de l'Aéroport est en communication avec les quatre propriétés concernées et que ces derniers souhaitent collaborer pour le déneigement dudit sentier piétonnier ; CONSIDÉRANT qu'à la suite des suivis obtenus par la Ville pour résolutions CQA-20-CA-03, CQA-21-CA-03 et CQA-24-CA-10 qui évoquent un problème de « stockage de la neige » à titre de motif additionnel pour ne pas déneiger ledit sentier piétonnier ; CONSIDÉRANT que le CQA a proposé comme solution de damer la surface dudit sentier, proposition aussitôt rejetée ;

En conséquence, il est proposé par Mme Aline Dumont et appuyé par M. Sébastien Deveault que le conseil de quartier de l'Aéroport, appuyé par le Conseil d'établissement de l'école L'Étincelle — Trois-Saisons, réitère la demande à la Ville d'un entretien hivernal soit fait pour le sentier piétonnier entre la rue Buffon et de l'Étincelle au même titre que les sentiers piétonniers dans le secteur Champigny qui sont très bien déneigés et appréciés par les usagers en mettant en réserve la neige provenant dudit sentier sur le terrain de l'école Trois-Saison suite à une entente avec la direction et ainsi résoudre la problématique du stockage de la neige. Adoptée à l'unanimité

5. PPU au sud de l'Aéroport

En décembre 2023, la Ville de Québec a présenté son projet d'un plan particulier urbanisme (PPU) pour le secteur sud de l'aéroport. L'intention de la ville est de développer ce secteur localisé au sud de l'aéroport Jean-Lesage afin d'y accueillir certains usages industriels et technologiques afin de répondre aux besoins d'espaces à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Le Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération de Québec (PRMHH) cible d'ailleurs cette zone pour que le développement économique se fasse en conciliation avec la conservation des milieux naturels en place, dans le respect des milieux humides d'intérêt. Le 11 avril 2024, plus de 80 citoyens ont participé à l'atelier de travail sur le projet. Des développements sont à venir au printemps.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-21 :

Sur proposition de Mme Lisa Baril-Gravel, appuyée par Mme Aline Dumont, il est résolu de demander à la Ville une rencontre supplémentaire sur le développement de la zone au sud de l'Aéroport, notamment sur les sujets de la qualité de l'air, du transport, le bruit et la gestion des eaux pluviales. La résolution a

pour but d'appuyer que le Conseil de quartier supporte cette démarche additionnelle, afin que la santé publique soit interpellée, que les acteurs impliqués soient conscientisés de l'enjeu de qualité de l'air et que les citoyens ou le Conseil de quartier en soient informés. Adoptée à l'unanimité. (Mars 2024)

Réponse de la Ville : Aux membres du conseil de quartier de l'Aéroport, Nous accusons réception de votre résolution, adoptée en conseil de quartier le 12 mars 2024, demandant une rencontre supplémentaire en lien avec le développement du secteur sud de l'aéroport sur les questions notamment de la qualité de l'air, du transport, du bruit et de la gestion des eaux pluviales. Veuillez noter que nous sommes présentement en amont de la démarche du plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur. Nous travaillons à brosser un portrait complet des enjeux du territoire afin d'élaborer les grandes orientations de 6 Procès-verbal de l'assemblée du CQA du 14 mai 2024 développement et de conservation pour le site. Ainsi, la première phase de la démarche de participation prévue le 11 avril vise dans un premier temps à connaître les préoccupations et aspirations citoyennes en lien avec le développement du secteur. Nous vous inviterons, lors de cet atelier d'échanges, ou encore via le questionnaire en ligne disponible du 12 au 23 avril 2024, à nous partager vos préoccupations en lien avec ces thématiques. De plus, le 11 avril prochain, plusieurs professionnels de la Ville qui collaborent à l'élaboration du PPU seront présents. Ces derniers possèdent des expertises variées, notamment en matière de qualité de l'air, de gestion des eaux ou de mobilité. Dans les prochains mois, leur travail sera d'assurer la prise en compte de l'ensemble des enjeux soulevés lors de l'élaboration du PPU pour le secteur sud de l'aéroport. Ces professionnels proposeront éventuellement, dans la version préliminaire du PPU, des stratégies d'aménagement concrètes afin de minimiser les impacts potentiels du développement sur les quartiers environnants. Cette planification plus avancée fera également l'objet de consultations à la fin 2024 ou au début 2025. Ville de Québec 2 En somme, nous estimons qu'il n'est pas opportun de tenir une rencontre supplémentaire portant spécifiquement sur les questions de la qualité de l'air, du transport, du bruit et de la gestion des eaux pluviales à ce stade-ci du projet, mais aussi également en raison des activités de consultation publique prévues à court terme. En effet, vos préoccupations sur ces enjeux pourront être exprimées le 11 avril prochain ou via le questionnaire en ligne. Nous pourrions réévaluer le besoin d'organiser une telle rencontre dans une phase subséquente de la démarche. Par exemple, lors des consultations sur la version préliminaire du PPU qui comprendra les stratégies concrètes d'aménagement pour le secteur. En vous remerciant sincèrement pour votre implication et collaboration dans l'ensemble de la démarche d'élaboration du PPU.

6. Préoccupations citoyennes et résolutions

Afin d'appuyer la démarche citoyenne, le conseil adopte plusieurs résolutions sur différents sujets qui touchent notre secteur de vie et nos activités. Régulièrement, nous relançons les diverses instances de l'Arrondissement ou de la Ville de Québec sur les résolutions prises durant l'année afin d'assurer un suivi.

- Les résultats du projet de marquage en dents de dragon : voir le procès-verbal du 13 février 2024. Nous sommes toujours en attente concernant le projet dans le rang Saint-Ange.
- Le déneigement des rues dans les quartiers résidentiels :
- Absence d'asphalte sur une grande partie de l'accotement de l'avenue Notre-Dame ;
- Abaissement du banc de neige à l'intersection du boulevard Auclair et de la rue du Zéphyr ;
- Motion de félicitations aux élèves de la polyvalente de L'Ancienne-Lorette qui ont nettoyé les berges de la rivière Lorette dans le secteur de l'avenue Notre-Dame.
- Problème de signalisation à l'angle de la rue du Printemps et du boulevard Auclair :
- La chaussée de la rue Pellan : Les travaux pas avant 2026.
- Synchronisation des feux de circulation sur le boulevard Chauveau ;
- Projet pilote pour le stationnement sur la rue Louis-Cuisinier l'hiver.
- Rue Félix-Antoine-Savard. Motion appuie au conseil d'établissement de l'école Primevères-Jouvence pour rendre cette rue plus sécuritaire.

Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Québec

RÉSOLUTION CQA-24-CA-60 : CONSIDÉRANT qu'une grande partie du secteur de l'Aéroport est agricole ; CONSIDÉRANT que ces zones agricoles apportent des préoccupations et des défis particuliers ;

Sur proposition de M. Patrick L'Heureux, appuyée par Mme Céline Auclair, il est résolu de demander à la Ville d'obtenir une rencontre spécifique pour discuter des secteurs agricoles du quartier de l'Aéroport, en lien avec le nouveau plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) de la Ville de Québec. Adoptée à l'unanimité. (Octobre 2024)

Réponse de la Ville : *La série de consultations sur le PUM présentement en cours concerne l'ensemble des grands enjeux vécus par la Ville. Nous vous invitons à participer à l'une des rencontres prévues à cet effet : • 7 novembre — Espace Quatre Cents (100, Quai Saint-André) • 20 novembre — Édifice Andrée-P.-Boucher (1130, route de l'Église) • 21 novembre — Bureau d'arrondissement des Rivières (330, rue Chabot) • 28 novembre — Centre de loisirs Monseigneur-De-Laval (2, rue du Fargy) Des rencontres ont déjà eu lieu dans les arrondissements Charlesbourg et La Haute-Saint Charles. Des consultations plus spécifiques aux arrondissements/quartiers seront organisées plus tard en 2025 et en 2026. C'est lors de ces rencontres que la Ville souhaitera entendre les citoyens dans le cadre du PUM. Toutefois, si des questions plus spécifiques au secteur sont toujours requises sans égard aux travaux du PUM, nous invitons le conseil de quartier à préciser son besoin.*

Toponymie famille Laberge

RÉSOLUTION CQA-24-CA-12 : Sur proposition de M. Réjean Martel, appuyée par Mme Aline Dumont, il est résolu que le Conseil appuie la démarche de la famille Laberge pour faire renommer le parc Saint-Ange en parc Raymond-Laberge et de donner le nom de Denise-Paradis à l'actuel centre de loisirs de Saint-Ange. Adoptée à l'unanimité. (Février 2024)

Trottoir sur la rue Jules-Verne

RÉSOLUTION CQA-24-CA-41

CONSIDÉRANT que la ville souhaite encourager les déplacements actifs, notamment dans un même quartier ; CONSIDÉRANT que la demande citoyenne pour rejoindre de façon sécuritaire les commerces situés sur Jules-Vernes, de même que ceux en lisière de l'autoroute Duplessis ;

Sur proposition de Mme Aline Dumont, appuyée par M. Sébastien Deveault, il est résolu de demander à la Ville d'analyser la faisabilité de l'ajout d'un trottoir sur l'avenue Jules Vernes entre l'intersection de l'avenue Legendre et les magasins de l'intersection Duplessis/Charest. Adoptée à l'unanimité. (Mai 2024).

Réponse de la Ville : *Un trottoir à cet endroit est également souhaité par le STMI. Comme cet aménagement coûterait bien au-delà de 2 millions de dollars, nous allons devoir attendre une opportunité conjointe avec le service de l'ingénierie (ex. réfection en souterrain). D'ici là, les feux de l'intersection Bernard-Grondin/Jules-Vernes sont prévus pour réaménagement cet été, avec des ajouts de courtes sections de trottoir, pour sécuriser les accès aux arrêts d'autobus.*

7. Parc d'observation des avions

Le CQA chapeaute l'idée que les gens passionnés d'aviation puissent avoir un lieu sécuritaire pour observer les avions. M. Sébastien Deveault et Maxime Le Pluart sont porteur du dossier.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-53 :

CONSIDÉRANT l'engouement pour l'observation des avions qui décollent et atterrissent en bordure de la route de l'Aéroport situé à l'Est de la piste principale ; CONSIDÉRANT que ce lieu n'est pas aménagé et que la route de l'Aéroport est une artère très passante, l'endroit ne bénéficie pas d'un encadrement minimal pour l'accès au site ainsi que pour le stationnement de façon structurée et sécuritaire pour les utilisateurs de tous âges ; CONSIDÉRANT que les autorités de l'Aéroport international de Québec sont favorables à l'aménagement de ce site ; CONSIDÉRANT l'implication de regroupements de passionnés d'aviation qui, par leur passion, font en outre la publication de photos de qualité prises aux abords des pistes de l'Aéroport international de Québec et par le fait même, font rayonner la Ville de Québec ; CONSIDÉRANT que des lieux d'observation d'avions aménagés existent déjà dans d'autres aéroports du Québec, en outre il y a plusieurs sites aménagés à l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal ; CONSIDÉRANT que le Conseil de quartier est disposé à solliciter diverses sources de financement pour minimiser les coûts pour la réalisation des aménagements ; CONSIDÉRANT que le terrain privilégié pour la réalisation de l'aménagement d'un lieu d'observation d'avions est la propriété de la Ville de Québec ;

Sur proposition de M. Sébastien Deveault et appuyé par M. Patrick L'Heureux, il est résolu de demander une rencontre avec les autorités compétentes de la Ville d'ici le 1er décembre 2024, afin de présenter le projet d'initiative du Conseil de quartier et pouvoir définir les possibilités de l'utilisation de la propriété municipale pour la réalisation d'un lieu aménagé et sécuritaire pour l'observation des avions. Adoptée à l'unanimité. (Septembre 2024)

Réponse de la Ville : Une réflexion visant à réaménager le tronçon de la route de l'Aéroport situé entre le boulevard Wilfrid-Hamel et la rue Notre-Dame sera entreprise prochainement. Cette réflexion va associer le MTMD (tronçon entre Wilfrid-Hamel et Guèvremont), l'Agglomération de Québec (tronçon entre Guèvremont et Chauveau) et la Ville de Québec (tronçon entre Chauveau et Notre-Dame). L'Aéroport Jean-Lesage et la Ville de L'Ancienne-Lorette seront également des partenaires du projet. La réflexion vise à élaborer un concept d'aménagement pour améliorer la fluidité et la sécurité de la route de l'Aéroport et aménager des trottoirs et une voie cyclable. Le projet va nécessiter le retrait des fossés et le déplacement de poteaux existants. Il pourrait également requérir des acquisitions. Le consultant aura le mandat d'inclure dans sa proposition une zone d'observation pour l'atterrissage et le décollage des avions.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-58 :

CONSIDÉRANT le flou lié à la réponse de la Ville suite à la résolution CQA-24 CA-53 CONSIDÉRANT que le Conseil de quartier souhaite être un acteur impliqué dans le projet d'observation des avions ; Sur proposition de M. Sébastien Deveault, appuyée par M. Maxime Le Pluart, il est résolu de demander à la Ville de Québec plus de détails ou encore d'obtenir un échéancier sur la réflexion du réaménagement de la Route de l'Aéroport. Adoptée à l'unanimité. (Octobre 2024).

Réponse de la Ville : *Un protocole d'entente entre les différents partenaires du projet a été élaboré. Il est actuellement en validation auprès des différents services juridiques. Il devrait être approuvé par le conseil municipal dans les premières semaines de l'année 2025. Un appel d'offres visant à retenir les services professionnels d'un consultant sera fait au printemps 2025. Le mandat devrait être complété au cours de l'hiver 2026. Des rencontres de travail avec la population et les conseils de quartier seront organisées dans le cadre du mandat du consultant. Les travaux seront subséquemment planifiés et réalisés par phases en fonction des contraintes de réalisation et des disponibilités budgétaires des partenaires.*

8. Participation à d'autres activités

Outre les rencontres du C.A., des membres du conseil de quartier ont participé à différentes séances d'information, des groupes de travail ou de consultations tenus par la Ville de Québec, par notre Arrondissement ou par d'autres organismes du quartier pour s'informer sur les projets et les mesures susceptibles d'avoir un impact pour le quartier.

- **22 février** : Rencontre de présentation du développement d'un parc industriel pour la zone sud. Aline Dumont et Lisa Baril-Gravel ont assisté.
- **11 avril** : Atelier sur le PPU Aéroport sud. Réjean Martel, Patrick L'Heureux, Lisa Baril-Gravel, Aline Dumont et Céline Auclair ont assisté à la rencontre
- **4 juin** : Formation des nouveaux membres. Patrick L'Heureux y était.
- **19 juin** : Assemblée publique de consultation concernant les zones agricoles de l'Aéroport. Réjean Martel était présent.
- **28 août** : Ouverture du terrain de pickleball du parc Claude-Germain. Aline Dumont et Patrick L'Heureux représentaient le CQA.
- **23 septembre** : Rencontre concernant les modifications réglementaires de quelques hameaux dans le secteur des rangs Saint Ange et Saint-Denis. Réjean Martel et Patrick L'Heureux y étaient.
- **4 novembre** : Rencontre présentant les orientations préliminaires pour le PPU pour le secteur sud de l'Aéroport. Réjean Martel, Sébastien Deveault, Patrick L'Heureux, Maxime Le Pluart, Lisa Baril-Gravel, Aline Dumont et Céline Auclair ont assisté à la rencontre.
- **19 novembre** : Séance d'information sur le service 311 et 911. Réjean Martel et Patrick L'Heureux y étaient.
- **12 décembre** : Rencontre pour mettre en place le Google Workplace.

9. Plan d'action 2025-2027

Les membres du conseil de quartier ont adopté une mise à jour du plan d'action pour les deux prochaines années en septembre ayant comme axes d'intervention de : 1-contribuer à la qualité de vie du milieu et 2-soutenir la vie communautaire dans le quartier. Le plan est disponible sur la page du CQA.

10. Qualité de l'air

Depuis 2013, le CQA travaille à sensibiliser les citoyens, particulièrement ceux du secteur Champigny, à mauvaise qualité de l'air. L'une des causes est le chauffage au bois et les foyers extérieurs. Objectif est de réduire leur impact sur la santé, la sécurité et l'environnement.

2023	Bon	Acceptable	Mauvais	2024	Bon	Acceptable	Mauvais
Heures	6294	2299	167	Heures			
%	71,6 %	26,2 %	1,9 %	%			
Jours	148	183	34	Jours			
%	40,5 %	50,1 %	9,3 %	%			

2021	Bon	Acceptable	Mauvais	2022	Bon	Acceptable	Mauvais
Heures	6916	1655	189	Heures	7012	1621	127
%	78,9 %	18,9 %	2,2 %	%	80 %	18,5%	1,4%
Jours	163	155	47	Jours	160	176	29
%	44,7%	42,5%	12,9%	%	43,8%	48,2%	7,9%

2019	Bon	Acceptable	Mauvais	2020	Bon	Acceptable	Mauvais
Heures	6945	1693	111	Heures	6855	1662	267
%	79,4%	19,4%	1,3%	%	78%	18,9%	3%
Jours	165	173	27	Jours	160	155	51
%	45,2%	47,4%	7,4%	%	43,7%	42,3%	13,9%

En janvier, le CQA a fait parvenir à M. Marc-André Foucreault, analyste au réseau de surveillance de la qualité de l'air du Québec, des interrogations concernant les données de qualité de l'air enregistrées par la sonde de Champigny. Nous avons eu des réponses à nos interrogations. Elles sont disponibles en annexe du procès-verbal du 13 février 2024.

11. Rang Saint-Ange

Plusieurs interventions durant l'année pour sécuriser cette artère.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-32

CONSIDÉRANT que la bretelle de style « bretelle d'autoroute » à l'entrée du rang incite les automobilistes à accélérer; CONSIDÉRANT la confusion par rapport au sens de circulation engendrée par la différence de largeur de rue du rang Saint-Ange et de la rue d'en face, Abbé-Pierre; CONSIDÉRANT les précédentes demandes de résident.e.s pour signaler les problèmes de vitesse et de circulation de transit sur cette artère;

Sur proposition de Mme Lisa Baril-Gravel, appuyée par M. Maxime Le Pluart, il est résolu d'appuyer les demandes de citoyen.ne.s qui demandent à la Ville de revoir l'intersection de l'entrée du rang Saint-Ange à partir du boulevard Hamel afin de réduire les problèmes de vitesse automobile et de confusion des voies à la sortie du rang Saint-Ange face à la rue Abbé-Pierre. Adoptée à l'unanimité. (Avril 2024)

Réponse de la ville : Effectivement, la bretelle ne reflète pas le type d'aménagement que la Ville préconise maintenant. Nous allons placer une demande de révision géométrique à cet effet. (L'année de réalisation dépendra de la complexité de conception, et des opportunités avec d'autres services de la Ville.)

RÉSOLUTION CQA-24-CA-39 :

CONSIDÉRANT que la circulation est en hausse sur le rang Saint-Ange, dont les poids lourds ; CONSIDÉRANT l'absence d'un espace sécuritaire pour les vélos et les marcheurs le long de la route ; CONSIDÉRANT que la vitesse y est un enjeu majeur ; Sur proposition de M. Réjean Martel, appuyée par Mme Lisa Baril-Gravel, il est résolu de demander à la Ville d'étudier la faisabilité pour limiter le transport lourd sur certains tronçons du rang Saint-Ange. (Mai 2024)

Réponse de la ville : *Une analyse préliminaire est en cours, mais je tiens à signaler que dans tous les cas, la livraison locale et l'accès au port d'attache demeureront permis. Ainsi, à moins qu'on démontre l'existence d'un important transit de véhicules lourds ne se destinant pas au secteur entourant le rang Saint-Ange, l'interdiction de camionnage n'aurait pas d'effet tangible. CONSIDÉRANT que le rang Saint-Ange devient le Rang des Mines, situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures, nous travaillons de pair avec ce partenaire pour convenir d'une réglementation uniforme.*

RÉSOLUTION CQA-24-CA-46 :

CONSIDÉRANT que la configuration du rang Saint-Ange (ligne droite sans signalisations d'arrêt, accotement quasi inexistant) favorise la circulation à haute vitesse des voitures et camions; CONSIDÉRANT que l'absence d'accotement diminue la sécurité des piétons, particulièrement l'hiver où la neige accumulée oblige les piétons à marcher directement dans la voie de circulation; CONSIDÉRANT que les récentes constructions résidentielles sur le rang Saint-Ange ont augmenté la densité de population et le nombre de piétons; CONSIDÉRANT que l'augmentation de la population des municipalités de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Fossambault-sur-le-Lac entraîne un flux croissant de circulation de transit sur le rang Saint-Ange, particulièrement aux heures de pointe; CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre de camions lourds circulant sur le rang; CONSIDÉRANT l'achalandage croissant d'enfants et de citoyens au parc Saint-Ange; CONSIDÉRANT les nombreuses

plaintes et demandes des citoyens depuis plusieurs années pour que la sécurité des piétons et des cyclistes soit améliorée, sans résultats concrets de la Ville;

Sur proposition de Mme Aline Dumont, appuyée par M. Constant Pilote, il est résolu de demander à la Ville d'adopter des mesures concrètes, mesurables et pérennes afin d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes circulant sur le rang Saint-Ange. Adoptée à l'unanimité. (Juin 2024)

12. Stratégie de sécurité routière 2020-2024

Le projet 2024 est un autocollant que les citoyens placent sur leur bac à rebus/recyclages. Ainsi, chaque semaine, nos affiches sont visibles dans les différentes rues du quartier. Notre grande affiche est toujours disponible. Notre projet semble faire des petits puisque d'autres conseils de quartier nous ont approché pour regarder la faisabilité pour leurs secteurs. Nous sommes en réflexion pour un nouveau projet pour la prochaine année.

13. Table de concertation vélo

Cette instance, qui réunit des représentants des 27 quartiers, s'est donné pour mandat de veiller à la mise en œuvre de la Vision des déplacements à vélo. C'est Laurier Bérubé qui représente le CQA à cette Table et qui porte les préoccupations de notre secteur. Un lien cyclable sécuritaire sur la route de l'aéroport figure parmi nos demandes. Devant le succès du service àVélo, nous souhaitons obtenir ce service sur notre territoire.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-51 :

CONSIDÉRANT que les citoyens du secteur démontrent un intérêt pour utiliser des vélos ; CONSIDÉRANT que la Ville a fait l'annonce qu'à partir de 2028, 5 quartiers périphériques à déterminer compteraient des stations àVélo ; CONSIDÉRANT que le comité Mobilité Nord récemment créé inclut le quartier de l'Aéroport ; Sur proposition de M. Laurier Bérubé, appuyée par M. Sébastien Deveault, il est résolu de demander à la Ville de Québec qu'elle installe des stations àVélo dans le quartier de l'Aéroport. Adoptée à l'unanimité. (Septembre 2024)

Réponse de la Ville : *En réponse à votre résolution reçue le 17 septembre 2024 concernant le service àVélo, voici un état de situation. 5 Procès-verbal de l'assemblée du CQA du 8 octobre 2024 Le 11 septembre dernier, le Réseau de transport de la Capitale a présenté, en compagnie du maire de Québec, un plan de développement de son réseau, incluant le service àVélo, pour la période 2025 à 2028. Ce plan prévoit des améliorations aux services de façon graduelle pour les quatre prochaines années. Pour le moment, nos plans ne prévoient pas de déploiement dans votre secteur avant 2028, mais nous avons soumis votre demande à Capitale Mobilité pour analyse. Nous sommes conscients que le service àVélo est très populaire et que la demande citoyenne est très forte. Nous devons toutefois agir avec prudence dans la bonification du réseau pour nous assurer d'un développement qui respecte nos capacités budgétaires.*

RÉSOLUTION CQA-24-CA-18 :

Sur proposition de M. Laurier Bérubé, appuyée par M. Réjean Martel, CONSIDÉRANT que les voitures roulent vite ; CONSIDÉRANT que cette rue est très achalandée ; CONSIDÉRANT que le marquage est peu visible ; il est résolu de demander à la Ville que le marquage sur la rue Laberge soit refait, de façon à améliorer la sécurité de cette voie partagée entre automobilistes, cyclistes et piétons. Adoptée à l'unanimité. (Mars 2024)

Réponse de la ville : *Le marquage de la rue Laberge (ligne axiale jaune et pictogrammes chaussés désignés) est refait annuellement, comme tout le marquage de la Ville.*

BILAN ÉTATS FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Pour l'année 2024, le conseil d'administration du conseil de quartier de l'aéroport a reçu une subvention de fonctionnement de la ville de Québec de 1075 \$. Toutefois, ce montant a été déposé en renflouement en décembre 2023, il n'apparaît ainsi donc pas aux états financiers de 2024. En 2024, le conseil de quartier de l'aéroport a aussi reçu 3000 \$ de la Ville de Québec en subvention pour projet de sensibilisation à la sécurité routière. Les sommes ont été partiellement dépensées dans la poursuite des campagnes d'affichage « Va pas trop vite » sous forme de la remorque en bord de terrains et autocollants.

Les dépenses de fonctionnement du Conseil de quartier de l'Aéroport s'élèvent à 1480,83 \$.

À titre de bilan après plusieurs années de projets de sensibilisation à la sécurité routière pour les années 2021-2022-2023-2024, un total de 30 000 \$ de subventions a été octroyé. Les sommes totales engagées pendant les années 2021-2022-2023-2024 sont de 28 591,25 \$. Ainsi, des sommes résiduelles furent cumulées au compte et non déduites lors des estimés budgétaires du renflouement annuel du budget de fonctionnement. Il reste ainsi un total de 1 408,75 \$ à dépenser à titre de projet de sensibilisation à la sécurité routière. Ces sommes apparaissent au bilan dans l'actif net à la ligne « Budget résiduel — projet de sécurité routière ».

Ainsi, au 31 décembre 2024, il y avait une somme de 1991,08 \$ dans le compte bancaire et 57,15 \$ en argent comptant dans la petite caisse, pour un total de 2048,23 \$.

La demande de renflouement pour le budget de fonctionnement a été faite afin d'atteindre un équilibre et corriger les erreurs de renflouements aux années antérieures, le conseil de quartier aura un budget de fonctionnement de 2500 \$ en 2026 comme stipulé à la politique de fonctionnement des Conseils de quartier de la Ville de Québec.

LE CONSEIL DE QUARTIER DE L'AÉROPORT

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	<u>2 048,23 \$</u>	<u>3 404,43 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs		
Actif net		
Budget résiduel projet sécurité routière	1408,75 \$	
Balance budget fonctionnement	639,48 \$	
Non affecté	<u>2 048,23 \$</u>	<u>3 404,43 \$</u>

Au nom du conseil de quartier de l'Aéroport

Réjean Martel, président

Lisa Baril-Gravel, trésorière

LE CONSEIL DE QUARTIER DE L'AÉROPORT

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE
TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
	\$	\$
Produits		
Ville de Québec, fonctionnement	0 \$	2 000,00 \$
Ville de Québec, avance de fonctionnement 2024	0 \$	1 075,00 \$
Programme de soutien à la mobilisation	3 000,00 \$	9 000,00 \$
Ristourne Caisse Desjardins	3,47 \$	4,98 \$
	<u>3 003,47 \$</u>	
12 079,98 \$		
Charges		
Fonctionnement	1 480,83 \$	1 143,42 \$
Projets	2 878,84 \$	17 175,62 \$
	<u>4 359,67 \$</u>	<u>18 897,04 \$</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	-1 356, 20 \$	-6 817,06 \$
Actif net non affecté au début de l'exercice	3 404,43 \$	10 221,49 \$
	<u>2 048,23 \$</u>	<u>3 404,43 \$</u>